

<i>République Française</i> <i>Commune de</i> SAINT-REMY-LES-CHEVREUSE <i>Département des Yvelines</i> <i>Arrondissement de Rambouillet</i> <i>Canton de Chevreuse</i>	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		
N° 78 /575 /2017 /051	Date de Convocation 13/12/2017	Date d'affichage 22/12/2017	Nombre de Conseillers En exercice Présents Votants 29 29 29
OBJET : Désignation des Conseillers Communautaires à la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC)			

NOMBRE DE MEMBRES COMPOSANT LE CONSEIL : 29

EN EXERCICE : 29

L'an deux mil dix-sept, le 19 décembre à 20 heures, les membres composant le Conseil municipal de Saint-Rémy-Lès-Chevreuse, légalement convoqués le 13 décembre 2017 conformément aux dispositions de l'article L.2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Dominique BAVOIL, Maire.

Présents (29) :

Monsieur BAVOIL Dominique, Madame SCHWARTZ Myriam, Monsieur CAOUS Jacques, Madame BRUNELLO Gérarda, Monsieur MENARD Dominique, Madame JOURDEN Dominique, Monsieur MONTAGNON Jean-Claude, Madame CLOST Linda, Monsieur VEYRENC Jean-Joël, Madame GAUTIER Sylvie, Monsieur LECAITEL Henri , Madame ROCH Catherine, Monsieur BACHELARD Jacques, Madame POITAYA Marie, Monsieur VERNISSE Pierre-Louis, Madame LE DUAULT Sabine, Monsieur SCHAAL Clément, Madame GROBON Marion, Monsieur NOGUES Thomas, Madame YACUBA Njenabu, Monsieur DUFRASNES Dominique, Madame BOSDARROS Agnès, Monsieur BERGÉ Luc, Madame NGUYEN Sandrine, Monsieur POMPEIGNE Jérôme, Monsieur BINICK Jean-Louis, Madame PERRIN Céline, Monsieur HOUPLAIN Jean-Christophe, Madame BLONDEL Bernadette

Formant la majorité des membres en exercice.

Absent(s) représenté(s) (0) :

Absent(s) non représenté(s) (0) :

Après avoir procédé à l'appel, le quorum est atteint.

Début de la séance.

Secrétaire de séance : Madame Marion GROBON, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance, fonctions qu'elle a acceptées.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et plus particulièrement l'article L 2121-2,

VU les résultats du 2^{ème} tour de l'élection municipale partielle des 03 et 10 décembre 2017 au cours de laquelle 29 conseillers municipaux ont été élus,

VU que les conseillers communautaires sont élus pour la même durée, selon le même mode de scrutin que les conseillers municipaux et par un même vote,

VU que les conseillers communautaires doivent nécessairement être issus de la liste des conseillers municipaux élus,

CONSIDERANT les résultats de l'élection des conseillers communautaires siégeant à la Communauté de Commune de la Haute Vallée de Chevreuse (CCHVC),

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de l'élection des Conseillers communautaires suivants pour siéger au sein de la Communauté de Commune de la Haute-Vallée-de-Chevreuse (CCHVC) :

1.	M. Dominique BAVOIL	Liste d'Intérêt Local Avancer (LILA)
2.	Mme Myriam SCHWARTZ	
3.	M. Jacques CAOUS	
4.	Mme Gérarda BRUNELLO	
5.	M. Dominique MENARD	
6.	Mme Dominique JOURDEN	
7.	M. Jean-Claude MONTAGNON	
8.	M. Dominique DUFRASNES	Saint-Rémy-en-Marche
9.	Mme Agnès BOSDARROS	
10.	M. Jean-Louis BINICK	Saint-Rémy TOUJOURS

Le Maire certifie exécutoire la présente délibération compte tenu de sa transmission au contrôle la légalité et de son affichage.

Fait et délibéré en séance
les jour, mois et an susdits


Le Maire,
Dominique BAVOIL

